



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 juin 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire
Mme Sandrine BRONNER, M Fabrice CHIVAL, M Bernard GALLION, Mme Nadine GROBOZ, adjoints
M Gérard GROBOZ, conseiller délégué
M Arnaud CURNILLON,
Mme Julie DELOT,
M Patrick DEMERS,
Mme Karine FLECHON,
M David GUICHON,
Mme Joëlle PENIN,
Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Claude BREVET, M Jean-Paul NEVEU.

Absents représentés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale, représentée par M Fabrice CHIVAL
M Jean-Paul NEVEU, conseiller municipal, représenté par M Jean-Pierre ARRAGON

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.
Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 13 – Nombre de votants : 15

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h33.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Sandrine BRONNER est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour et demande l'ajout de deux délibérations concernant la rétrocession voirie et éclairage public du lotissement les Jardins de l'Egratay et la vente de l'écran de la salle des fêtes :

Approbation du procès-verbal du conseil du 2 mai 2025

1. Attribution d'une participation – Pédiatre
2. Attribution de compensation 2025 – Fonds de solidarité exceptionnel

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 2 mai 2025

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal du 2 mai 2025.

Vote :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. Attribution d'une participation - pédiatre

Le Maire rappelle l'installation d'une pédiatre, Docteur DAL-COL Clémence sur la commune depuis le 26 mai dernier dans les locaux de Grand Bourg Agglomération situés au 108 rue du Pré de la Cour à Meillonas.

Le Maire propose de lui verser une subvention d'équipement de 3 000€ afin d'aménager le cabinet. Cette somme sera à imputer au compte 204421 – Biens mobiliers, matériel et études. Elle devra être amortie et il propose la durée d'un an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** la participation de 3 000€ auprès de la pédiatre, Docteur DAL-COL Clémence
- ✓ **De préciser** que cette somme sera imputée au compte 204421 et que la durée d'amortissement sera d'un an.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Attribution de compensations 2025

Par délibération du 17 février 2025, le conseil communautaire a fixé le montant des attributions de compensations provisoires.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de

compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire pour l'EPCI.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De se prononcer favorablement** sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de zéro euro et **de se prononcer non favorablement** sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 17 février 2025.

Vote :

- Pour : 0
- Contre : 15
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Rétrocession voirie et éclairage public – lotissement les Jardins de l'Egratay

Le Maire rappelle qu'il y a eu une réunion avec le lotisseur CERFII le 17 avril dernier abordant différents points à traiter concernant le lotissement les Jardins de l'Egratay.

Il est évoqué que la voirie de ce lotissement est privée. Si le conseil municipal est favorable à reprendre la voirie ainsi que l'éclairage public de ce lotissement, CERFII se chargera de rétrocéder à l'ASL. Une fois la rétrocession faite à l'ASL, la commune pourra reprendre la voirie et l'éclairage public. Puis ce dernier sera transféré au SIEA et l'extinction du lotissement se fera également de 23h30 à 06h00 comme le reste de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** de reprendre la voirie et l'éclairage public du lotissement les Jardins de l'Egratay quand l'ASL l'aura repris.
- ✓ **D'accepter** de transférer l'éclairage au SIEA
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Vente écran de la salle des fêtes

Le Maire rappelle que la commune de Confrançon souhaite acquérir l'écran de la salle des fêtes de la commune de Meillonas. Ce dernier a été déposé, la commune de Confrançon peut venir le récupérer. Il est proposé la somme de 550€. Cette somme sera titrée au budget de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** la vente de cet écran à la commune de Confrançon d'un montant de 550€.
- ✓ **D'autoriser** le maire à titrer cette somme au budget de la commune.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions diverses :

Commissions et délégations

Boulangerie et 2 logements :

Les travaux avancent dans les temps. Les questions posées aux ABF restent pour l'instant sans réponses.

Voirie :

Rue de l'Ancienne Faïencerie : les travaux commenceront du lundi 16 juin au mercredi 25 juin.

Place du Château : le Permis d'Aménager sera bientôt déposé. Une demande de subventions sera faite auprès de l'agence de l'eau afin de bénéficier éventuellement d'une subvention suite à la récupération des eaux pluviales.

La commission se réunira pour affiner le projet et choisir le marquage au sol délimitant les places de stationnement.

Tennis :

Les devis d'électricité et de plomberie sont arrivés et un choix sera fait. La convention entre la commune et le club du tennis est à établir.

Personnel :

Les agents actuels du camping et du service cantine ont fait savoir qu'ils souhaitent reprendre dès la fin de leurs contrats respectifs. A savoir que la société K1000 continuera l'entretien du groupe scolaire.

PLU :

Après la réunion avec les Personnes Publiques Associées du 7 mai et la réunion publique des propriétaires terriens du 21 mai, le projet continue. La commission va examiner les dernières informations et mettre en place les rencontres avec le commissaire-enquêteur cet autonome.

Ecole :

Pour pouvoir recevoir un plus grand nombre d'enfants dans la salle de sieste, de nouvelles couchettes seront à prévoir avant la rentrée de septembre avec peut-être une extension dans la salle des maternelles. Les toilettes seront également revues et adaptées aux petits.

Le défibrillateur sera à installer probablement dans le hall d'entrée de la garderie.

Divers :

- Le bâtiment communal de la Raza a été crépi sur ses 4 faces. Le panneau publicitaire de la région AURA est à déposer.

- Fongibilité de crédits :

Budget commune Imputation 2184 : - 225€ Imputation 1323 : +225€

Budget camping Imputation 615228 : - 250€ Imputation 65888 : +250€

- La demande de l'ADAPEI pour vendre des brioches en octobre sur la commune n'est pas retenue.

- Les jurés d'assises ont été tirés au sort via le logiciel Berger Levrault. Il s'agit de Christian MARIN, Thomas LEJEAU et Raymond GUILLERMIN.

- Le devis de François GIVRE pour une réhabilitation complète de 9 concessions abandonnées a été accepté. Les travaux se feront cet hiver.

- Des vitesses excessives ont été relevées à la sortie du village sur la route de Viriat, 2 radars pédagogiques, prêtés par GBA seront installés sur cette portion.

- Une fuite a été constatée sur la nouvelle vanne de l'étang de La Raza. Le fabricant sera convié sur place pour résoudre ce problème. Les tables seront nettoyées et remises en place prochainement par des bénévoles.

- Le cendrier placé à la SdF recyclant les mégots a été vandalisé. Il sera remplacé uniquement si la commune peut bénéficier d'une subvention de ALCOME sans mettre 1€ de plus.

- 2 réunions avec Grand Bourg Habitat ont été annulées en dernière minute. Une relance plus forte est souhaitée.

- L'enseigne marquée BIBLIOTHEQUE plus un logo sur le devant de cette dernière est placée sur le bâtiment côté place du château. La commission se réunira pour choisir les teintes de la signalétique des différents bâtiments communaux.

- Le flash d'informations paraissant fin juin est en cours d'élaboration.

- Les travaux souhaités par la S.I.C.A. sont réalisés. A surveiller que la somme initiale demandée soit bien respectée.

- Pour arroser le nouveau verger partagé, il est souhaité d'installer un réservoir d'eau pluviale se remplissant à partir du toit de la salle des fêtes.

- La vente des bois par l'ONF devrait rapporter 7 500€. Les affouagistes devront arranger les bords de la route de l'étang de Rien avant la prochaine session de cet hiver.
- Un panneau indiquant la sénescence des bois par Organom est apposée dans les bois de Sanciat.
- Un panneau 30 km/h est à avancer de quelques mètres vers le chemin de la Berlotte.
- Un panneau interdit aux poids lourds sauf engins agricoles sera posé au hameau de Plantaglay en direction de Treffort pour éviter la destruction de toitures.
- Un courrier souhaitant un passage piéton et un arrêt de cars à Plantaglay sur la départementale RD 52 sera dirigé vers les services adéquats.
- L'espace extérieur contenant le gravier et le matériel vers les services techniques sera fermé les week-ends pour éviter l'intrusion d'adolescents. La vieille batteuse sera à débarrasser.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 04 juin 2025 à 23H03.

Le 22 JUILLET 2025

**Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON**

**La secrétaire de séance
Sandrine BRONNER**

